

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 JUILLET 2023**  
**Délibération n° 07-06-045**

**CONVENTION POUR L'ANIMATION D'UN PROJET PATRIMONIAL « PAYS  
D'ART ET D'HISTOIRE » AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU VIGNOBLE  
NANTAIS**

Date de la convocation : 30 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Président de séance : Monsieur Didier MEYER, Maire

Secrétaire de séance : Madame ~~Michelle BROSSET~~, Adjointe au Maire

*Hélène BRAULT*

**Présents : 21**

Didier MEYER, Raymonde NEAU, François SORIN, Séverine PROTOIS-MENU, Michelle BROSSET, Jacques HARDY, Hélène BRAULT, Gaëtan BOURASSEAU, Sonia PETIT, Christophe BEZIER, Thierry MARTIN, Morgane LEPIOUFF, Bernard GRIMAUD, Bruno ALLIOT, Viviane JEANDEAUD, Jean-François RAUD, Gaëlle DOUILLARD, Dominique PAVAGEAU, Cynthia OULLIER, Christian BONNET Delphine BRIAND.

**Absents représentés : 5**

Pedro MAIA donne pouvoir à Christian BONNET  
Séverine CHARRON donne pouvoir à Gaëtan BOURASSEAU  
Alexis BLANCHARD donne pouvoir à Jacques HARDY  
Marie-Paule FLEURANCE donne pouvoir à François SORIN  
Gaëlle DOUILLARD donne pouvoir à Anthony BOUCHER

**Excusés : 1**

Jean-Marc GUIBERT

**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

Sous le N°044-224400640-20230706-07-06-045-DE

Accusé de réception Préfecture reçu le 07/07/2023

## EXPOSÉ

Dans le cadre de la convention « Pays d'art et d'histoire », le Pays s'est engagé à mener des recherches sur l'histoire, l'architecture et le patrimoine du territoire et à valoriser les résultats de ces recherches. Cette valorisation prend diverses formes : éditions de brochures selon la charte graphique des Villes et Pays d'art et d'histoire, visites guidées qualifiées, coordination et organisation des Journées Européennes du Patrimoine, programme de conférences de l'Université sur Lie, visites et ateliers pédagogiques auprès du jeune public, visites et ateliers à destination des familles...

Gorges, engagée depuis plusieurs années dans cette démarche, souhaite poursuivre des actions en faveur de la connaissance et de la valorisation de son patrimoine, en créant une dynamique à l'échelle de son territoire. Plusieurs pistes d'actions sont envisagées et nécessitent d'être approfondies. Gorges souhaite que cette réflexion soit encadrée scientifiquement par le Pays d'art et d'histoire et accompagnée méthodologiquement afin que la dynamique locale intègre celle du Pays, tant en matière de recherche que d'outils de valorisation.

La commission Affaires scolaires Enfance Jeunesse et Culture ayant émis un avis favorable à l'unanimité sur la poursuite de cette démarche, il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention et d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## DÉLIBÉRATION

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'avis favorable de la Commission Affaires scolaires Enfance Jeunesse et Culture,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la commune de Gorges de poursuivre des actions en faveur de la connaissance et de la valorisation de son patrimoine, en créant une dynamique à l'échelle de son territoire.

**ENTENDU** la présentation de Mme Hélène BRAULT ;

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les termes de la convention pour l'animation d'un projet patrimonial « Pays d'art et d'histoire » avec le Syndicat Mixte du Vignoble Nantais.

**AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Pour : 26    Contre : 0    Abstention : 0

Certifié conforme,  
Fait à Gorges le 07/07/2023

La secrétaire de séance  
Hélène BRAULT  
Adjointe au Maire



Le président de séance  
Didier MEYER  
Maire



Monsieur le Maire de Gorges certifie le caractère exécutoire de la présente délibération  
affichée le 7 juillet 2023 et reçue en préfecture le 7 juillet 2023

Le Maire  
Didier MEYER



Accusé de réception en préfecture  
044-214400640-20230706-07-06-045-DE  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 JUILLET 2023**  
**Délibération n° 07-06-046**

**CONVENTION DE FONCTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT DU PRIX BD  
JEUNESSE PLURI-COMMUNAL « AU FIL DES BULLES »**

Date de la convocation : 30 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Président de séance : Monsieur Didier MEYER, Maire

Secrétaire de séance : Madame ~~Michelle BROSSET~~, Adjointe au Maire

**Présents : 21**

Didier MEYER, Raymonde NEAU, François SORIN, Séverine PROTOIS-MENU, Michelle BROSSET, Jacques HARDY, Hélène BRAULT, Gaëtan BOURASSEAU, Sonia PETIT, Christophe BEZIER, Thierry MARTIN, Morgane LEPIOUFF, Bernard GRIMAUD, Bruno ALLIOT, Viviane JEANDEAUD, Jean-François RAUD, Gaëlle DOUILLARD, Dominique PAVAGEAU, Cynthia OULLIER, Christian BONNET Delphine BRIAND.

**Absents représentés : 5**

Pedro MAIA donne pouvoir à Christian BONNET  
Séverine CHARRON donne pouvoir à Gaëtan BOURASSEAU  
Alexis BLANCHARD donne pouvoir à Jacques HARDY  
Marie-Paule FLEURANCE donne pouvoir à François SORIN  
Gaëlle DOUILLARD donne pouvoir à Anthony BOUCHER

**Excusés : 1**

Jean-Marc GUIBERT

**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

Sous le N°044-224400640-20230706-07-06-046-DE

Accusé de réception Préfecture reçu le 07/07/2023

## EXPOSÉ

Dans le cadre du Projet Culturel de Territoire (PCT) et dans la perspective de créer un réseau de lecture publique, les 15 bibliothèques implantées sur le territoire de l'Agglomération Clisson Sèvre et Maine ont collaboré depuis 2020 autour d'un projet commun : l'organisation d'un Prix BD Jeunesse, le Prix Plume d'Oh ! coordonné et financé par le service Culture de l'Agglomération Clisson Sèvre et Maine.

En 2021, lors de la finalisation du PCT, l'Agglomération Clisson Sèvre et Maine a décidé de ne pas intégrer l'animation d'un réseau de lecture publique dans le projet culturel de territoire et ainsi de ne plus porter et coordonner le prix Plume d'Oh ! à partir de juin 2022.

Dans le cadre du rayonnement de la lecture publique sur le territoire, 13 bibliothèques municipales appartenant à l'Agglomération Clisson Sèvre et Maine souhaitent poursuivre leur travail de cohésion et de collaboration autour du projet fédérateur d'un Prix BD jeunesse.

Le prix BD a pour objectifs de :

- Fédérer les bibliothèques autour d'un projet commun
- Valoriser le territoire
- Développer les fonds BD des bibliothèques
- Développer la médiation culturelle par l'organisation de rencontre avec les auteurs et dessinateurs et l'organisation d'ateliers BD
- Lier monde du livre et monde du spectacle vivant lors de la remise du prix

Les publics concernés sont :

- Les usagers des bibliothèques
- Les jeunes de 9 à 12 ans et leurs familles
- Les écoles élémentaires (CM1 et CM2)
- Les collèges (Classe de 6<sup>ème</sup>)

Le projet de convention définit les modalités de fonctionnement et de financement du prix BD soient :

- Le périmètre géographique composé de 13 communes de la CSMA (Aigrefeuille-sur-Maine, Boussay, Clisson, Gétigné, Gorges, Haute-Goulaine, La Haye-Fouassière, La Planche, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Remouillé, Saint-Hilaire de Clisson et Vieillevigne)
- La durée : 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Le calendrier prévisionnel : Remise du prix en janvier
- Les modalités de coordination politique et technique : Un comité de pilotage et une coordination technique tournante (Gorges pour 2023)
- Le budget prévisionnel à hauteur de 12 400 € réparti entre les communes au prorata des populations de chacune d'entre elles. Pour la commune de Gorges, le coût estimé pour 2023 est de 436 € après déduction des subventions.

La commission Affaires scolaires Enfance Jeunesse et Culture ayant émis un avis favorable à l'unanimité sur la poursuite de cette démarche, il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention et d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## DÉLIBÉRATION

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de poursuivre l'action du prix BD Jeunesse.

**ENTENDU** la présentation de Mme PROTOIS-MENU,

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les termes de la convention de fonctionnement et de financement du prix BD jeunesse.

**AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Pour : 26    Contre : 0    Abstention : 0

Certifié conforme,  
Fait à Gorges le 07/07/2023

La secrétaire de séance  
Hélène BRAULT  
Adjointe au Maire



A circular official stamp of the Commune de Gorges, Loire-Atlantique, with a handwritten signature over it.

Le président de séance  
Didier MEYER  
Maire



A circular official stamp of the Commune de Gorges, Loire-Atlantique, with a handwritten signature over it.

Monsieur le Maire de Gorges certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 7 juillet 2023 et reçue en préfecture le 7 juillet 2023

Le Maire  
Didier MEYER



A circular official stamp of the Commune de Gorges, Loire-Atlantique, with a handwritten signature over it.

Accusé de réception en préfecture  
044-21440640-20230706-07-06-046-DE  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 JUILLET 2023**  
**Délibération n° 07-06-047**

**MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN AGENT  
DE LA FILIERE CULTURELLE**

Date de la convocation : 30 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Président de séance : Monsieur Didier MEYER, Maire

Secrétaire de séance : Madame ~~Michelle BROSSET~~, Adjointe au Maire

**Présents : 21**

Didier MEYER, Raymonde NEAU, François SORIN, Séverine PROTOIS-MENU, Michelle BROSSET, Jacques HARDY, Hélène BRAULT, Gaëtan BOURASSEAU, Sonia PETIT, Christophe BEZIER, Thierry MARTIN, Morgane LEPIOUFF, Bernard GRIMAUD, Bruno ALLIOT, Viviane JEANDEAUD, Jean-François RAUD, Gaëlle DOUILLARD, Dominique PAVAGEAU, Cynthia OULLIER, Christian BONNET Delphine BRIAND.

**Absents représentés : 5**

Pedro MAIA donne pouvoir à Christian BONNET  
Séverine CHARRON donne pouvoir à Gaëtan BOURASSEAU  
Alexis BLANCHARD donne pouvoir à Jacques HARDY  
Marie-Paule FLEURANCE donne pouvoir à François SORIN  
Gaëlle DOUILLARD donne pouvoir à Anthony BOUCHER

**Excusés : 1**

Jean-Marc GUIBERT

**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

Sous le N°044-224400640-20230706-07-06-047-DE

Accusé de réception Préfecture reçu le 07/07/2023

## EXPOSÉ

Compte tenu de la nécessité de coordonner ou de participer à l'organisation du prix BD et de développer les actions en matière de lecture publique, le projet de réorganisation des services a acté l'augmentation du temps de travail à hauteur de 5 heures hebdomadaires de l'agent responsable de la médiathèque. (Grade d'adjoint territorial du patrimoine principal 1<sup>ère</sup> classe).

La modification du nombre d'heures de service hebdomadaire afférant à un emploi à temps non complet est assimilée à la suppression d'un emploi lorsqu'elle excède 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi.

Dès lors que la modification du nombre d'heures de service est assimilée à une suppression d'emploi :

- le comité social territorial doit être préalablement consulté pour avis.
- une déclaration de vacance d'emploi doit être effectuée pour l'emploi à temps non complet ou à temps complet correspondant à la nouvelle durée de service fixée.

La suppression de l'emploi est suivie de la création d'un nouvel emploi correspondant à la durée de service modifiée.

Suite à la saisine par la commune, le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique a rendu un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 2 juin 2023.

Il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en supprimant l'emploi à 25/35<sup>ème</sup> sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine principal 1<sup>ère</sup> classe et en créant un nouvel emploi à 30/35<sup>ème</sup> sur ce même grade à compter du 1<sup>er</sup> août 2023.

## DÉLIBÉRATION

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le code de la fonction publique territoriale,

**VU** l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique du 2 juin 2023.

**CONSIDÉRANT** l'organisation du prix BD Jeunesse et le nécessaire développement des actions en matière de lecture publique,

**ENTENDU** la présentation de M. PREVOST sur demande de M. le Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> août 2023,

**APPROUVE** la suppression de l'emploi à 25/35<sup>ème</sup> sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine principal 1<sup>ère</sup> classe

**APPROUVE** la création d'un emploi à 30/35<sup>ème</sup> sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine principal 1<sup>ère</sup> classe

Pour : 26    Contre : 0    Abstention : 0

Accusé de réception en préfecture  
044-214400640-20230706-07-06-047-DE  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Certifié conforme,  
Fait à Gorges le 07/07/2023

La secrétaire de séance  
Hélène BRAULT  
Adjointe au Maire



Le président de séance  
Didier MEYER  
Maire



Monsieur le Maire de Gorges certifie le caractère exécutoire de la présente délibération  
affichée le 7 juillet 2023 et reçue en préfecture le 7 juillet 2023

Le Maire  
Didier MEYER



Accusé de réception en préfecture  
044-214400640-20230706-07-06-047-DE  
Date de réception préfecture : 07/07/2023